

## ORGANE DES CULTIVATEURS DE PROGRES I 1913

ADMINISTRATION: 88 COTE DE LA MONTAGNE QUEBEC ABONNEMENT: CANADA, EXCEPTÉ CITÉ DE QUÉBEC 75c CITÉ DE QUÉBEC ET PAYS ÉTRANGERS \$1.50

**VOLUME XI, No 9** 

**QUEBEC** 

PARAIT TOUS LES JEUDIS

LE 1er MARS 1923

## "VEAUX DE LAIT"

Les veaux de lait abattus.

Voilà, cultivateurs, la marchandise qui vous rapportera le plus à cette époque de l'année. Hâtez-vous donc de nous les expédier sans délai.

Surtout, ne manquez pas de mettre en pratique les conseils suivants:

- Vous abattrez vos veaux la veille du jour de l'expédition.
- "Après l'abatage, laissez-les suspendus par les pattes de derrière, afin qu'en refroidissant, ils puissent prendre une bonne forme et vous obtenir un prix plus élevé.
  - "Les veaux devront être ouverts sur toute la longueur.
- "Vous en enlèverez la tête; vous couperez les pattes de devant au genou, celles de derrière au jarret, tout en ayant soin de laisser la peau qui recouvre et la tête et les pattes.
  - " N'expédiez jamais vos veaux dans des boîtes.
- "Enveloppez-les dans de la toile à poche bien propre de manière qu'ils soient entièrement recouverts.
- "Surtout, n'oubliez pas d'attacher à cette toile la carte d'expédition sur laquelle vous écrirez bien lisiblement votre nom et votre adresse, afin de recevoir le prix de votre marchandise. Une carte semblable devra être insérée à l'intérieur de l'emballage.
  - "Expédiez vos veaux par messagerie "express".
- "Enfin, n'abattez jamais vos veaux avant qu'ils n'aient atteint 3 à 4 semaines, et qu'ils soient suffisamment gras pour peser au moins 60 livres abattus.

## COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC (DEPARTEMENT DES CONSIGNATIONS)

63 RUE WILLIAM, MONTREAL Qué.